



Assemblée générale

Distr. générale
13 octobre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Deuxième Commission

Point 17 b) de l'ordre du jour

**Questions de politique macroéconomique :
système financier international et développement**

Lettre datée du 8 octobre 2014, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de Singapour auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le document intitulé « Avis donné au Groupe des Vingt, par le Groupe pour la gouvernance mondiale, sur le développement et la gouvernance », au nom du Groupe pour la gouvernance mondiale, qui se compose des États Membres de l'Organisation des Nations Unies suivants : Bahamas, Royaume de Bahreïn, Barbade, Botswana, Brunéi Darussalam, Chili, Costa Rica, Émirats arabes unis, République de Finlande, Guatemala, Jamaïque, Koweït, Principauté de Liechtenstein, Luxembourg, Malaisie, Principauté de Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Panama, Pérou, République des Philippines, État du Qatar, République du Rwanda, République de Saint-Marin, République du Sénégal, République de Singapour, République de Slovaquie, Suisse, Uruguay et République socialiste du Viet Nam.

Au nom du Groupe pour la gouvernance mondiale, je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 17 b) de l'ordre du jour.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(Signé) Karen **Tan**



**Annexe à la lettre datée du 8 octobre 2014 adressée
au Secrétaire général par la Représentante permanente
de Singapour auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Avis donné au Groupe des Vingt, par le Groupe
pour la gouvernance mondiale, sur le développement
et la gouvernance**

1. Le Groupe pour la gouvernance mondiale¹ prend note du fait que les priorités de la présidence australienne du Groupe des Vingt sont la croissance et la résilience – au moyen de stratégies visant à stimuler la croissance et à renforcer la résilience économique mondiale – et souhaite faire part de quelques observations sur le développement et la gouvernance.

2. Pour le Groupe pour la gouvernance mondiale, il est important de disposer d'un système multilatéral efficace, ouvert et transparent garantissant que la voix de chaque pays est entendue. Le Groupe fait remarquer que les objectifs du Millénaire pour le développement sont devenus le cadre de référence d'une action efficace et coordonnée et qu'ils ont permis d'importantes avancées dans le domaine du développement. L'année 2015, échéance desdits objectifs, approchant à grands pas, il convient d'élaborer un nouveau programme de développement pour l'après-2015. Il est essentiel de continuer d'être ouvert à la participation de tous.

3. Le Groupe pour la gouvernance mondiale tient à souligner qu'il faudra bientôt regrouper les différentes discussions relatives à un nouveau cadre mondial dans un processus intergouvernemental unique piloté par l'Organisation des Nations Unies, seul organe mondial à composition universelle dont la légitimité soit incontestée et auquel il appartient de décider en dernier ressort de la forme du processus en question. Des groupes informels tels que le Groupe des Vingt peuvent à cet égard jouer un grand rôle, tout en continuant de respecter les mandats de l'ONU et de ses organismes.

4. Le Groupe fait remarquer qu'en filigrane des différents processus des Nations Unies menant à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, se dessinent l'élimination de la pauvreté, la réduction des inégalités et l'instauration d'un environnement international favorable, qui sont des objectifs en phase avec les priorités du Groupe des Vingt. À cet égard, le Groupe pour la gouvernance mondiale prie instamment ce dernier de favoriser la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, notamment en ce qui concerne les objectifs de développement durable.

5. Le Groupe pour la gouvernance mondiale prend acte du fait que le Groupe des Vingt, pour favoriser le développement selon les priorités qu'il s'est fixées, a pour souci principal les deux mesures suivantes : la mise en place de cadres

¹ Qui se compose des États Membres de l'Organisation des Nations Unies suivants : Bahamas, Royaume de Bahreïn, Barbade, Botswana, Brunéi Darussalam, Chili, Costa Rica, Émirats arabes unis, République de Finlande, Guatemala, Jamaïque, Koweït, Principauté de Liechtenstein, Luxembourg, Malaisie, Principauté de Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Panama, Pérou, République des Philippines, État du Qatar, République du Rwanda, République de Saint-Marin, République du Sénégal, République de Singapour, République de Slovénie, Suisse, Uruguay et République socialiste du Viet Nam.

institutionnels pour le financement de l'investissement dans les infrastructures des pays en développement; et la promotion de stratégies nationales cohérentes et efficaces favorisant l'ouverture financière aux fins de la réalisation des objectifs de développement et du maintien de la stabilité financière mondiale. En ce qui concerne le projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices du Groupe des Vingt et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Groupe pour la gouvernance mondiale souligne que les pays en développement devront participer à la détermination des objectifs et qu'il faut pleinement apprécier l'importance que revêtent pour le développement des politiques et des mesures d'incitation fiscales bien conçues.

6. Du point de vue de l'ONU, le commerce, les finances et les partenariats mondiaux sont des sujets importants qui font l'objet d'importants débats au sein du Groupe des Vingt et sont des points essentiels à la bonne exécution du programme de développement et, en particulier, à la réalisation de l'objectif primordial que constitue l'élimination de la pauvreté.

7. En ce qui concerne les échanges, le Groupe pour la gouvernance mondiale estime qu'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable placé sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est fondamental pour le développement. Tout en se félicitant de l'heureuse issue de la neuvième session de la Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Bali en décembre 2013, il se déclare préoccupé par l'incapacité des membres de l'OMC à mettre en œuvre le train de mesures adopté par décision ministérielle à cette occasion. À cet égard, il appelle le Groupe des Vingt à demander avec insistance que le train de mesures de Bali soit intégralement et rapidement mis en œuvre. Il est essentiel d'entériner le principe d'une gouvernance du système commercial mondial et de comprendre qu'il faut appuyer et renforcer l'OMC, qui en constitue le garant.

8. En ce qui concerne le financement, le Groupe pour la gouvernance mondiale considère que le Groupe des Vingt peut jouer un rôle crucial dans le respect des engagements pris au titre de l'aide publique au développement, s'agissant notamment de la promesse faite par de nombreux pays développés d'y consacrer à l'horizon 2015 0,7 % de leur produit national brut et 0,15 % à 0,20 % en ce qui concerne les pays les moins avancés. À cet égard, il prie instamment le Groupe des Vingt de participer pleinement à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra en juillet 2015 à Addis-Abeba.

9. Au chapitre des partenariats internationaux, le Groupe pour la gouvernance mondiale mesure également l'importance de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire pour trouver les ressources supplémentaires dont le besoin se fait terriblement sentir pour la mise en œuvre des programmes de développement. Il estime également qu'il faut continuer d'aider les pays en développement à mettre en œuvre les politiques et les programmes intéressant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 et l'accomplissement du développement durable, et de promouvoir en particulier la coopération internationale de manière à ce qu'elle puisse répondre aux différents besoins et priorités de développement des pays bénéficiaires. Étant donné l'importance de l'innovation, de la technologie et de l'investissement, les pays en développement doivent pouvoir disposer des technologies et des capacités dont ils ont besoin.

10. À cet égard, le Groupe pour la gouvernance mondiale se félicite des progrès accomplis au sein du Groupe des Vingt en ce qui concerne les options pour le processus de reddition de comptes prospectif relatif aux engagements du Groupe des Vingt sur le développement. Il se réjouit à l'avance de continuer à se consacrer, avec la prochaine présidence du G-20 qui sera assurée par la Turquie, aux thèmes du développement et de la gouvernance.
